



Commune de Barberaz  
Savoie

**COMPTE-RENDU SIMPLIFIE**  
**de la séance du CONSEIL MUNICIPAL 30 mars 2026**  
(Exécution de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**Le 30 mars 2026** à vingt heures, le **Conseil municipal de Barberaz**, dûment convoqué le 24 mars 2026, **s'est réuni en mairie** sous la présidence de Monsieur Arthur BOIX-NEVEU, Maire.

**27 Présents** : BOIX-NEVEU Arthur – Maire - LAUMONNIER Nathalie - MAUDUIT François - BERNI Marie-Eve - PEROT Jacky - FOURNIER Aurélie - MARZIN Michel - MOLLARD Brigitte - DAVID Frédéric - CAVADA Elisabeth - ROTA BULO Yvan - BLONDEL Françoise - ALLARD Régis -TRINCHERO Audrey- MONIER Thomas - GERFAUD-VALENTIN Marie-Noëlle - LEGAGNOUX Pierre - HEDON Laetitia - AUBIN Antonin - COSPEN Kamilla - FANTIN Xavier - PERRET Mélanie - CALLIES de SALIES Chrystel - DOUMONT Laetitia - BRULFERT Guillaume - CERNEKA Corinne - ROYER Christine

**2 Excusés** :

F. CAILLAT donne pouvoir à A. BOIX-NEVEU  
M. TOMMASI donne pouvoir à C. ROYER

Jacky PEROT a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00

\*\*\*\*\*

**Approbation des procès-verbaux des 4 février et 21 mars 2026**

*Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales,  
Vu les dispositions du règlement intérieur du conseil municipal et en particulier son article 16,*

Les procès-verbaux de la séance des 4 février et 21 mars 2026 sont soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

**Vote à l'unanimité**

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal** :

1	<p>Adhésion à l'ASDER année 2026</p> <p><b>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>APPROUVE l'adhésion à l'ASDER pour son soutien et son expertise auprès de la collectivité pour un montant de 300 euros pour l'année 2026.</b></li> <li>• <b>IMPUTE ET INSCRIT la dépense correspondante au budget principal de la commune.</b></li> </ul>
2	<p>Adoption du règlement budgétaire et financier (RBF)</p> <p><b>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>VALIDE ET ADOPTE le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) de la commune, conforme aux exigences de l'article L.5217-10-8 du CGCT et aux dispositions du nouveau référentiel comptable M57,</b></li> </ul>

Suppléants	Prénom	Nom
	Yvan	ROTA-BULO
	Xavier	FANTIN
	Laetitia	HEDON
	Marie-Eve	BERNI
	Christine	ROYER

- **PRECISE** que le remplacement d'un membre titulaire est assuré par le suppléant figurant sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu,
- **PRECISE** que, dans le cas où une liste se trouverait dans l'impossibilité de pourvoir au remplacement de ses membres, il serait procédé au renouvellement intégral de la commission,
- **RAPPELLE** qu'en cas de partage égal des voix, le président dispose d'une voix prépondérante.

8 Désignation des membres du Parc Naturel Régional de Chartreuse

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **DESIGNE :**
- un représentant titulaire : Aurélie FOURNIER
- et un suppléant : Guillaume BRULFERT
- **NOTIFIE** au Parc naturel régional de Chartreuse la désignation du représentant et de son suppléant, et à assurer le suivi des missions confiées.

9 Désignation des membres du conseil national d'action sociale (CNAS)

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **DESIGNE** les membres représentant du Comité National d'Action Sociale, comme suit :
- Nathalie LAUMONNIER en tant qu'élue.
- Mélanie TELLIER, responsable des ressources humaines, en tant que déléguée des agents.
- **NOTIFIE** au CNAS la désignation des représentants.

1 Désignation d'un correspondant défense

0 **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **DESIGNE :**
- un correspondant titulaire : Antonin AUBIN
- et un suppléant : Pierre LEGAGNOUX
- **NOTIFIE** à Mme la Préfète et à la Délégation Militaire Départementale la désignation du correspondant défense et de son suppléant.

1 Fixation et désignation des membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

1 **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **FIXE** la composition des membres élus du conseil d'administration du CCAS, comme suit :

Prénom	Nom
Nathalie	Laumonnier
Marie-Eve	Berni
Elisabeth	Cavada
Yvan	Rota-Bulo
Michel	Marzin

Titulaires	Prénom	Nom
	Arthur	BOIX-NEVEU
	Frédéric	DAVID
	Brigitte	MOLLARD
	Frédéric	CAILLAT

Suppléants	Prénom	Nom
	Mélanie	PERRET
	Thomas	MONIER
	Kamilla	COSPEN

- **NOTIFIE** la liste des membres désignés au SI Jeunesse du Canton de La Ravoire.

1 4	<p>Désignation d'un représentant au Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES)</p> <p><b>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>DESIGNE</b> François MAUDUIT délégué pour siéger au sein du collège électoral du SDES.</li> <li>• <b>TRANSMET</b> la délibération ainsi que la fiche de renseignements élu au SDES.</li> </ul>
1 5	<p>Délégation de signature à M. le maire pour les travaux de réfection de chaussée des rues de La Libération et des Belledonnes</p> <p><b>Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 24 voix pour et 5 voix contre (L. Doumont – G. Brulfert – C. Cerneka – C. Royer – M. Tommasi) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>CONFIE</b> les travaux à l'entreprise SER TPR selon le devis présenté,</li> <li>• <b>DIT</b> que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2026,</li> <li>• <b>AUTORISE M. le Maire, à signer le devis de travaux et tous documents y afférents.</b></li> </ul>
1 6	<p>Dotation scolaire et financement au projet culturel des écoles maternelles et élémentaires publiques</p> <p><b>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>APPROUVE</b> la dotation « fournitures scolaires » d'un montant de 42€ par élève,</li> <li>• <b>APPROUVE</b> la dotation « projets pédagogiques intra et extra muros » d'un montant de 26€ par élève,</li> <li>• <b>APPROUVE</b> que le nombre d'élèves retenu pour le calcul des différentes dotations financières est celui au 1er janvier de l'année N,</li> <li>• <b>APPROUVE</b> la dotation « projets culturels et/ou artistiques » d'un montant de 550€ par classe d'enseignement, cycles maternels et élémentaire, par école,</li> <li>• <b>APPROUVE</b> les montants énoncés ci-dessus à compter de l'année civile 2026 et suivantes,</li> <li>• <b>DIT</b> que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026 et sera ainsi pour les années suivantes, que la dépense en rapport du projet culturel et/ou artistique se fera sur présentation des conventions, factures et justificatifs exposés par les directrices, dans la limite d'un montant maximum de 550 euros par classe.</li> <li>• <b>PRECISE</b> que les dotations « projets pédagogiques intra et extra muros » et « projets culturels et/ou artistiques » seront versées sous la forme d'une subvention aux associations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour l'école élémentaire de l'Albanne à l'association « coopérative scolaire de l'école élémentaire Albanne »</li> <li>• Pour l'école élémentaire de la Concorde à l'association « coopérative scolaire école élémentaire Concorde »</li> <li>• Pour l'école maternelle de l'Albanne à l'association « coopérative scolaire de l'école maternelle Albanne »</li> <li>• Pour l'école maternelle de la Concorde à l'association « Caisse de l'école maternelle Concorde »</li> <li>• <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer toutes pièces s'y rapportant.</li> </ul> </li> </ul>